



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réglementation

Question écrite n° 53173

Texte de la question

En tant que rapporteur de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 relative à la sécurité intérieure, M. Christian Estrosi appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la nécessité de publier le plus rapidement possible les différents décrets d'application. En conséquence, il souhaite connaître la date de publication du décret pris en application de l'article 89 sur la mise en fourrière ordonnée par le chef de la police municipale.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande au ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales de lui indiquer quelle est l'échéance de publication du décret d'application de l'article 89 de la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure. Ce décret en Conseil d'État a fait l'objet d'une réflexion et d'une concertation avec les différents ministères concernés. Il a été examiné par le groupe interministériel permanent de sécurité routière lors de sa réunion du 17 décembre 2004. Le projet de décret a été récemment transmis pour avis au Conseil d'État. Sa publication devrait intervenir prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 53173

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 décembre 2004, page 9855

Réponse publiée le : 8 mars 2005, page 2500